

PH13 - P24

Rapport d'étude

Le travail de député



Jean-Daniel BOUTIN

Maxime LATOUR

Introduction.....	4
Méthodologie d'entretien	4
I. Présentation du mandat de député.....	5
A) Un mandat, deux missions.....	5
1. Mission parlementaire.....	5
2. Mission de représentation	6
i. Représentation de l'État dans la circonscription	6
ii. Représentation de la Nation au Parlement	6
3. Semaine-type	7
B) Conditions de travail.....	8
1. Temps de travail et temps personnel, frontière difficile.....	8
2. Dotations financières	8
3. Contexte de travail : statut d'entreprise, locaux, collaborateurs	9
4. Précarité du travail.....	9
C) Sociologie des députés.....	9
1. Des profils sociologiques de plus en plus variés	9
2. Les groupes parlementaires, collectifs de travail.....	10
II. Impuissance face à l'ampleur du système législatif	10
A) Une impuissance structurelle	10
1. La lenteur du processus législatif	10
2. Des rapports de force multiples.....	10
i. Le pouvoir du Gouvernement dans le travail législatif.....	11
ii. Le pouvoir exécutif et la non-application des lois.....	11
iii. L'influence des lobbies.....	11
iv. Inerties systémiques.....	12
3. Le rejet du compromis.....	13
4. L'exemple du parcours d'une proposition de loi.....	13
5. Frustration vécue	14
B) Dépassement de cette impuissance	15
1. Le travail d'influence.....	15
2. Implication dans la circonscription.....	15
III. Entre la représentation et le pouvoir législatif.....	15
A) Le travail de représentation.....	16
1. Difficulté irrémédiable de visibilité du travail législatif	16
2. Les réseaux sociaux : <i>publish or perish</i> , vecteur de polarisation.....	16
B) Lorsque le travail de représentation entre dans les débats législatifs.....	18
1. Le travail législatif nourri par les rencontres avec les citoyens.....	18
2. Le travail législatif contraint par le travail de représentation : débat polarisé, collectif de travail abîmé.....	18
Conclusion	20
Annexe.....	21
Bibliographie.....	22

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement chaque personne ayant contribué à la réalisation de notre étude.

Nous adressons tout d'abord nos remerciements à Madame la députée Laurence Abeille, et à Madame la députée Eva Sas, pour le temps qu'elles nous ont accordé, pour leur implication durant nos échanges, et pour leur confiance. Ces rencontres ont été le nœud de notre travail ; nous sommes donc reconnaissants des éléments qu'elles nous ont partagés.

Nous exprimons également notre gratitude aux collaborateurs parlementaires de Mme Sas pour leur bienveillance et leur travail, sans lequel notre rencontre n'aurait pu être organisée.

Nous exprimons également notre reconnaissance au cabinet Plein Sens, et à Nicolas Salzmänn, pour leur accompagnement et leurs conseils avisés tout au long de notre travail.

Introduction

La sphère politique exerce une influence notable sur notre société. Pourtant, nous n'avons généralement qu'une connaissance très limitée du travail de ceux qui nous gouvernent. Alors que nous sommes fréquemment amenés à nous poser des questions sociétales et politiques, un travail systématique autour de ces considérations nous encourage à appréhender les forces en présence, et à comprendre en quoi consiste le travail politique et ses dynamiques globales.

Les structures politiques sont très documentées. Cependant, en tant que citoyen, nous avons généralement des difficultés à comprendre ce qu'il se joue vraiment, dans la réalité du terrain, pour un député. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous proposons d'étudier la réalité du travail de député, pour comprendre ses subtilités, ses difficultés et le contexte dans lequel il s'insère. L'enjeu est donc de comprendre ce qui se joue, sur le terrain politique, à échelle nationale.

Dans ce cadre, nous avons eu la chance de rencontrer deux députées. Nous avons remarqué l'énergie et l'implication qu'elles déployaient dans leur travail. Certains sont tentés d'attribuer l'érosion du pouvoir politique à de mauvaises dynamiques individuelles des députés ; cependant, dans la mesure où cette érosion semble assez systématique, n'y aurait-il pas, de façon sous-jacente, un phénomène structurel et systémique qui y conduirait ? Autrement dit, en quoi le contexte systémique du travail de député entrave-t-il sa mission législative ?

Méthodologie d'entretien

Dans le cadre de cette étude, nous avons réalisé deux entretiens semi-directifs : l'un avec une députée dont le mandat était en cours au moment de l'entretien (et jusqu'au 9 juin 2024), et l'autre avec une ancienne députée mandatée de 2012 à 2017. Elles étaient toutes deux au sein d'un même parti minoritaire au sein de l'opposition. Elles semblaient avoir déjà développé un certain discours réflexif sur leur travail avant notre entretien ; leur propos était cohérent et clair, ce qui nous a fourni beaucoup de contenu pour ce mémoire.

Ces deux entretiens nous auront permis d'en apprendre davantage sur le vécu du travail de député, et de compléter nos connaissances quant à l'organisation des journées et de la vie des députés.

I. Présentation du mandat de député

A) Un mandat, deux missions

577 députés sont élus au suffrage universel direct pour siéger à l'Assemblée nationale (article 24 de la Constitution). Un unique député est rattaché à chaque circonscription ; les circonscriptions étant en théorie équilibrées démographiquement, pour respecter le principe d'égalité devant le suffrage. Le mandat de député dure 5 ans¹, renouvelables indéfiniment.

Le mandat de député n'est pas impératif (article 27 de la Constitution), mais représentatif. Autrement dit, l'exercice des fonctions de député n'est pas limité à une tâche précise dont il doit rendre compte ; il est libre d'exercer comme il le souhaite. Il s'agit donc d'un mandat libre et général. Chaque député vote librement ; le vote ne peut pas être contraint par un groupe.

Le mandat de député comporte deux missions principales, que chaque député adapte à son projet : une mission parlementaire, et une mission de représentation. Ces deux missions s'entrecroisent : la mission de représentation forme le socle du travail parlementaire. Le député est libre d'organiser son mandat comme il le souhaite : il peut mettre en place plus ou moins de dispositifs en circonscription, et être engagé dans des dispositifs très différents au Parlement. Deux députés peuvent envisager leur mandat de façon différente ; l'invariant reste néanmoins une partie du travail parlementaire, en commission et en séance notamment.

1. Mission parlementaire

La mission parlementaire du député, en tant que membre du Parlement, consiste à voter la loi, contrôler l'action du Gouvernement et évaluer les politiques publiques (article 24 de la Constitution).

Concrètement, l'agenda parlementaire est très chargé, plusieurs réunions ont souvent lieu en même temps. Les députés ne peuvent donc pas être présents partout, ils choisissent les réunions à prioriser, en fonction notamment de leur domaine d'expertise. Ainsi, il est normal que beaucoup de député ne soit pas toujours présents à l'Assemblée nationale, en fonction des thèmes abordés.

Une partie de la mission parlementaire consiste à participer au processus législatif. Le processus législatif commence par l'écriture de la loi, par un ministre ou un député. Un député peut donc préparer une proposition de loi. Celle-ci arrive ensuite au Parlement, où elle sera discutée, modifiée et potentiellement votée. Peu de députés parviennent à amener une proposition de loi jusque-là durant leur mandat.

Ils participent à des commissions qui étudient et modifient les propositions et projets de loi en amont des débats en séance. Ils participent également aux séances plénières où la loi est débattue, amendée puis potentiellement votée.

Pour être adopté, un texte de loi identique doit être voté à l'Assemblée nationale et au Sénat. Il est ensuite promulgué par le Président de la République, qui a également la responsabilité de son application.

¹ Cette durée est maximale et indicative, un mandat peut prendre fin sur ordre du président de la République de dissolution de l'Assemblée nationale.

2. Mission de représentation

Les députés représentent l'État français dans leur circonscription, et la Nation entière au Parlement.

i. Représentation de l'État dans la circonscription

Concrètement, le député, en tant que représentant de l'État, est présent à des événements officiels locaux de tous genres : manifestations sportives, inaugurations, événements culturels, réunions avec les services de l'État, etc. Le rythme est parfois soutenu : il arrive par exemple d'enchaîner plusieurs événements en une heure. Les députés sont pour cela particulièrement sollicités, y compris en soirée et les week-end. Globalement, le député est libre de sa présence aux événements, qui est très appréciée et lui donne un réel ancrage local.

Au-delà de cette présence aux événements, le député a également un accès aux lieux de privation de liberté, comme les prisons.

ii. Représentation de la Nation au Parlement

Pour nourrir son travail parlementaire du vécu des Français, le député peut mettre en place différents dispositifs.

En général, chaque député a un local parlementaire. Il est ouvert à tous, et des permanences sont tenues régulièrement (généralement une fois par semaine). L'objectif est d'avoir un contact avec les préoccupations des citoyens, de comprendre leurs problématiques. Le député se rend donc disponible sur certains créneaux pour ses administrés, qui peuvent se rendre à la permanence et être reçus par le député lui-même sans rendez-vous. Ces échanges sont très contraints temporellement, puisque de nombreuses personnes se présentent généralement : sur une demi-journée de permanence, un député peut prévoir d'échanger avec plus ou moins 8 personnes, comptant un quart d'heure pour chaque échange. Le travail de député est donc également un travail relationnel, « presque un travail d'assistante sociale ». Des dossiers sont ouverts lorsque les citoyens ont des requêtes particulières, et un suivi est effectué.

D'autres dispositifs peuvent être mis en place pour être à l'écoute des administrés. Des parlements de circonscription peuvent par exemple être instaurés, où les citoyens s'emparent de sujets spécifiques qui seront ensuite défendus par la députée. Des comités de ligne de transports en commun peuvent également être mis en place, regroupant usagers et opérateurs.

Ce contact avec les Français est particulièrement pertinent, puisque la fonction de député permet d'avoir des accès directs aux ministres, préfets et hauts placés ; cela permet régulièrement d'accélérer certains dossiers locaux.

Jusqu'alors, nous nous sommes intéressés au travail de représentation du député au sein de sa circonscription. Cependant, le député ne doit pas seulement représenter sa circonscription, mais la Nation toute entière, d'après l'article 3 de la Constitution. Concrètement, le député écoute sa circonscription, mais doit garder en ligne de mire l'intérêt national. Cela n'est pas forcément contradictoire, et certains sujets locaux sont portés à l'échelle nationale lorsqu'ils sont d'intérêt général. Ceci dit, lorsqu'un projet de loi risque de nuire à des activités locales (activités viticoles par exemple), ce sont surtout les députés des régions concernées qui s'y opposent.

3. Semaine-type

La semaine-type d'un député se répartit entre sa circonscription et le travail parlementaire.

Le travail parlementaire se déroule essentiellement du mardi matin au jeudi. Le lundi, le vendredi, le samedi et le dimanche sont donc essentiellement passés en circonscription.

La semaine parlementaire d'un député est rythmée par plusieurs temps. La chronologie évoquée ci-après peut évoluer d'un mandat à l'autre, mais reste représentative du travail parlementaire :

Réunions des groupes politiques

Le mardi matin, les groupes parlementaires se réunissent pour faire le point sur différents sujets et stratégies.

Questions au gouvernement

Après le déjeuner, les parlementaires se retrouvent dans l'hémicycle. Il est alors quasiment plein, et la séance est filmée. Le Gouvernement est normalement au complet, pour répondre aux questions de chaque groupe politique. Chaque groupe politique a donc droit à un certain nombre de questions, en fonction de son importance. Les questions durent deux minutes au maximum, puis le ministre concerné répond.

Ce temps dure généralement une heure.

Réunions de commissions

Après la séance de questions au gouvernement, les commissions se réunissent pour examiner les textes de lois, aborder des amendements, et finalement transmettre les textes en séance plénière. Chaque député est lié à une commission.

Ces réunions de commissions peuvent parfois déborder sur les séances plénières.

Séance plénière

Le mercredi, la séance plénière commence. Les députés siègent dans l'hémicycle. L'objectif est alors d'examiner les textes de loi, pour finalement les voter. Tous les textes à l'ordre du jour doivent être examinés durant la séance ; le travail peut se poursuivre jusque dans la nuit, parfois jusqu'à 2 ou 3 h du matin. L'examen des textes reprend ensuite à 9 h 30, et se poursuit de même le jeudi, voire le vendredi, et même parfois le samedi et le dimanche, tant qu'il y a des amendements.

Tout le monde n'assiste pas aux séances plénières ; l'agenda contraint de député fait que d'autres réunions, de commission par exemple, se déroulent parallèlement aux séances plénières. Les débats en séance sont bien souvent hors du champ de compétences d'un député s'il n'est pas dans la commission associée ; ainsi, on retrouve principalement en séance la commission concernée par le texte et les députés qui l'ont porté.

En circonscription, le député effectue ses différentes missions de représentation qui lui prennent une grande partie de son temps : il est convié à beaucoup d'événements, notamment en soirée, et est présent à de nombreuses réunions locales. En parallèle, il doit préparer le travail parlementaire avec ses collaborateurs, étudier les textes ou encore rédiger ses amendements.

Le député a également des réunions régulières avec son équipe parlementaire pour faire le point sur les différents dossiers en cours.

B) Conditions de travail

1. Temps de travail et temps personnel, frontière difficile

Avec toutes les sollicitations auxquelles ils doivent répondre, les députés ne comptent pas leurs heures de travail.

L'ordre du jour de l'Assemblée nationale est très chargé. Une partie du travail parlementaire se passe la nuit : alors que la séance commence à 9 h, les débats du soir peuvent durer jusqu'à 3 h du matin. Cela nuit à la qualité du travail effectué ; ce rythme est très intense, et « le travail de nuit est extrêmement dur ».

La semaine parlementaire est très chargée. En parallèle, les députés sont également très sollicités sur leur circonscription, si bien qu'ils n'ont ni week-end, ni jour férié (avec les cérémonies et commémorations). Les députés ont également assez peu de visibilité sur leur agenda, les sujets sont toujours très divers et dépendent de l'actualité politique.

Le travail de député empiète nécessairement sur le temps personnel. Les assistants parlementaires ont tendance à charger l'agenda ; l'agenda du député concrétise également l'avancée du travail de toute son équipe : « on est un peu *leur* député ». Le travail prend vite le pas sur la vie personnelle, si bien qu'il faut réussir malgré tout à ménager quelques créneaux de tranquillité, des « rendez-vous avec le canapé ».

Il est donc difficile de concilier ce travail avec une vie de famille. Mais cela est de plus en plus envisageable, puisque les contraintes de garde parentale se répartissent davantage au sein du couple, et parce que l'absence du, ou de la, député.e à des événements locaux est davantage tolérée. Concilier vie de famille et mandat de député s'accompagne de renoncements de chacun des côtés, et cette incapacité d'accomplir pleinement ces missions peut être très insatisfaisante, comme nous en a témoignée une des députées interrogées.

Le mandat de député est, en tout cas, question de renoncements par manque de temps : pour approfondir les sujets parlementaires, pour être présent en séance, pour être présent localement.

2. Dotations financières

Pour assurer leur indépendance matérielle, les députés perçoivent une indemnité parlementaire. Celle-ci s'élève aujourd'hui à 5 953.34 € nets mensuels, hors indemnités spécifiques à certaines fonctions. Mais généralement, ils doivent reverser une partie non négligeable de cette indemnité à leur groupe politique, les sommes varient en fonction de chaque groupe.

En outre, plusieurs enveloppes supplémentaires sont accordées au député. Il dispose d'une enveloppe fixe de 11 118 € mensuels pour rémunérer ses collaborateurs (donc plus ils sont nombreux, moins ils sont payés). Par ailleurs, le député a des facilités de circulation, et une enveloppe pour le matériel informatique.

L'indemnité parlementaire est justifiée par le volume horaire de travail considérable déployé par un député, et par un souci d'indépendance. En effet, les députés ont souvent des fréquentations ayant des moyens financiers conséquents (la question des lobbies est développée dans la suite du rapport). D'après les députées rencontrées, cette indemnité n'est plus à la hauteur du travail effectué, et n'empêche pas la collusion d'intérêts de certains députés, qui sont approchés par des personnes dont le niveau de vie est bien plus élevé.

Globalement, l'indemnité parlementaire permet d'avoir un mode de vie assez proche de celui du Français moyen, et donc de partager ses préoccupations.

3. Contexte de travail : statut d'entreprise, locaux, collaborateurs

Un député dispose d'un petit bureau partagé à proximité de l'Assemblée nationale. Pendant son mandat, un député crée une structure semblable à une petite entreprise, qui demande beaucoup d'organisation. Au début du mandat, il s'agit de trouver un local dans la circonscription pour la permanence. Ce local permet de recevoir du monde, d'organiser des réunions, et d'avoir un lieu de travail pour l'équipe.

En effet, pendant son mandat, un député emploie généralement plusieurs collaborateurs parlementaires. Ceux-ci ont souvent des connaissances plus spécifiques, notamment en droit, pour la rédaction des amendements et projets de loi. Ils assurent également une forme de continuité au sein de l'Assemblée nationale ; leur expérience du Parlement est très utile aux députés. Quand un député n'est pas réélu, ses collaborateurs sont souvent employés par un autre.

Pour rester sur une rémunération convenable, l'enveloppe dédiée permet de rémunérer 4 ou 5 collaborateurs au maximum. Cette limite budgétaire du nombre de collaborateurs est insuffisante, selon les députées rencontrées, puisqu'elle ne permet pas d'étudier et d'approfondir suffisamment les dossiers. Ce manque de moyens est vécu de manière assez frustrante.

4. Précarité du travail

Son mandat place le député dans une situation d'instabilité. En effet, ce mandat est remis en jeu à chaque élection législative, au moins tous les 5 ans. Le député, et ses collaborateurs qui en dépendent, ne sont donc pas certains d'être reconduits à la fin de chaque mandat. Le Président de la République peut également dissoudre l'Assemblée à tout moment, convoquant de nouvelles élections législatives, et remettant ainsi brusquement en jeu la poursuite du travail d'un député. Si le député n'est pas réélu, il faut tout fermer, licencier les collaborateurs, et laisser la place à la relève. Il n'y a, *a priori*, pas de reconversion évidente à la fin du mandat.

Cette instabilité est inhérente aux mandats à durée limitée. Cependant, certains *patterns* politiques, le contexte électoral de certaines circonscriptions, peut permettre à certains députés de trouver une certaine stabilité électorale.

C) Sociologie des députés

1. Des profils sociologiques de plus en plus variés

En théorie, chaque citoyen peut devenir député. Aucune compétence n'est *a priori* requise. Dans les faits, de nombreux députés le deviennent dans la continuité d'une carrière politique. Il s'agit moins de gens « issus du peuple » que de politiques. Certains ont commencé comme assistants parlementaires, pour finalement se présenter comme députés. Pour être député, il faut donc, *a priori*, avoir une entrée en politique. Pour être élu, des compétences communicationnelles sont en pratique nécessaires, et il faut avoir un ancrage local favorable.

Les députés EELV ne sont généralement pas issus d'une formation politique. À l'échelle de l'Assemblée, on constate également de plus en plus de nouveaux entrants en politique. Ceux-ci sont donc davantage « connectés » à la réalité et aux préoccupations des Français.

2. Les groupes parlementaires, collectifs de travail

Les députés se répartissent suivant leur bord politique en groupes parlementaires. Les groupes parlementaires sont des groupes reconnus et déclarés à la Présidence de l'Assemblée nationale. Ils jouent un rôle important dans le fonctionnement de l'Assemblée, puisque des droits spécifiques leur sont reconnus. Certains députés sont d'ailleurs non-inscrits, et cela restreint très largement les possibilités ; lorsqu'on n'a pas les moyens d'un groupe, « on n'existe pas ».

Concrètement, certains groupes sont déclarés à la Présidence comme appartenant à l'opposition. En face, il y a la majorité, et les groupes minoritaires, qui ne sont ni de l'opposition ni de la majorité. Chaque type de groupe, notamment l'opposition et les groupes minoritaires, a des droits et un rôle spécifique. L'opposition, dont Europe Écologie Les Verts, a par exemple un accès exclusif aux fonctions de présidence des commissions ou encore des journées de séance réservées.

II. Impuissance face à l'ampleur du système législatif

A) Une impuissance structurelle

1. La lenteur du processus législatif

Le travail de député s'insère dans l'ampleur du processus législatif.

Pour proposer une loi, un député doit déployer une énergie conséquente. Une loi n'aboutit qu'après un travail de longue haleine, durant généralement plusieurs années. À l'échelle d'un mandat, un député n'a le temps de proposer qu'un nombre très limité de lois. À titre d'exemple, un parti comme EELV ne dispose que d'une journée par an, appelée niche parlementaire, pour proposer des textes de loi. Si un texte n'est pas abordé lors d'une niche, il faut attendre la niche suivante pour en discuter.

Bien souvent, la loi effectue plusieurs itérations. Une loi est proposée et modifiée plusieurs fois, avant d'être adoptée. Il s'agit de faire des compromis, d'assouplir les conditions d'exécution ; trouver de tels équilibres prend du temps.

Dans l'agenda parlementaire, les débats prennent beaucoup de place : « on y passe des heures ».

2. Des rapports de force multiples

Les députées avec lesquelles nous avons échangé avaient le sentiment d'avoir très peu de prise sur le cours de la loi, alors que d'autres acteurs leur semblaient plus déterminants.

i. Le pouvoir du Gouvernement dans le travail législatif

Le Gouvernement a une grande influence sur le parcours de la loi. En effet, il est généralement en lien avec la majorité, dispose de la moitié des séances pour présenter ses lois, et peut ainsi plus facilement les faire passer.

De plus, le Gouvernement a la main sur l'agenda de l'Assemblée nationale. En effet, l'ordre du jour est décidé à la Conférence des Présidents, où est régulièrement présent un représentant du Gouvernement. C'est ainsi qu'il peut interrompre et retarder le parcours d'une loi.

Le Gouvernement a une autre influence sur les débats législatifs, puisqu'il assure une certaine cohérence des textes votés. Le Gouvernement souhaite généralement avoir des lois cohérentes entre elles et avec leurs ambitions.

ii. Le pouvoir exécutif et la non-application des lois

Les deux députées que nous avons rencontrées ont toutes deux évoqué la question de la non-application de certaines lois qu'elles avaient portées.

En effet, une fois que la loi est votée, le Gouvernement a pour responsabilité d'exécuter la loi, par un décret d'application. Cependant, on constate que de nombreuses lois ne sont pas réellement appliquées (les domaines de l'immigration et de la sécurité ont notamment été mentionnés) ; le Gouvernement n'applique parfois même pas ses propres lois. De fait, il n'y a pas de recours possible en tant que parlementaire pour imposer au Gouvernement d'appliquer une loi, le recours ne peut venir que de personnes extérieures (citoyens, associations...).

iii. L'influence des lobbies

Une députée nous a fait part de la présence prédominante des lobbies.

Elle nous a raconté plusieurs expériences d'approche qu'elle a eu, et nous a montré à quel point ces tentatives étaient fréquentes.

Travaillant sur un projet de loi sur l'exposition aux ondes électromagnétiques, elle a, dans la logique des choses, été abordée par les lobbies de la téléphonie mobile. Petits-déjeuners offerts pour les députés et collaborateurs dans de grands cafés parisiens, cocktails et buffet donnés par des organisations professionnelles... « Il y a un lobbying dingue » ! Visiblement, elle en était très consciente et clairement éloignée, mais elle nous racontait qu'il était souvent compliqué d'échapper aux mailles du filet. En effet, un lobby ne s'annonce souvent pas comme tel ; et bien souvent, leurs invitations sont indiscernables d'invitations quelconques, et ne semblent pas liées à des intérêts particuliers. Beaucoup de députés « se font avoir » ou ont une certaine naïveté ; selon eux, on peut rester indépendant tout en bénéficiant des avantages en nature des lobbies. En réalité, ces invitations et repas seraient un moyen insidieux des lobbies pour rapprocher des députés de leurs intérêts ; quand bien même ils n'en auraient pas conscience, ces invitations nuisent à leur indépendance propre.

Les lobbies ont d'autres moyens pour influencer sur le travail parlementaire. En effet, les députés reçoivent régulièrement de leur part des amendements extrêmement bien rédigés et prêts à être proposés sur les textes sensibles à l'Assemblée nationale. Ces lobbies disposent pour cela d'équipes dédiées, leurs amendements sont souvent repris par les députés, et leur utilisation a été déjà décriée dans les médias.

De nombreux conseillers, au sein des ministères et au Parlement, seraient affiliés, directement ou indirectement, aux lobbies. Ils n'ont pas de poste de représentation et ne sont pas élus, mais agissent puissamment de manière souterraine. Récemment, la FNSEA, lobby agricole important, a profité du mouvement paysan pour faire sauter un grand nombre de normes environnementales, avantageant ainsi largement les grandes exploitations agricoles et industrielles. Les lobbies et les grandes institutions œuvrent ainsi à pérenniser le système, à le retourner à leur avantage, et à limiter les avancées législatives désavantageuses ; cela limite la capacité du politique à proposer des réformes fortes.

Le pouvoir législatif n'appartiendrait désormais plus réellement à l'Assemblée nationale, mais bien davantage à d'autres organismes, parfois peu identifiables, et extrêmement peu médiatisés. Les députés et les ministres n'auraient plus qu'un pouvoir limité dans la réelle gestion de la société française. Nous avons ici évoqué le rôle d'influence des lobbies sur le cours de la loi, et allons maintenant développer celui des technocrates et de la technique.

iv. Inerties systémiques

La lenteur du système politique pourrait être considérée comme un mal pour un bien : elle assure en effet une certaine stabilité politique, et une certaine sécurité garantissant la cohérence des lois avec le système déjà en place. Cela ne serait donc pas un phénomène conjoncturel, mais intentionnel, puisque l'intérêt de la Nation est en sa stabilité. Les nombreuses étapes administratives et parlementaires qu'une loi doit passer avant d'entrer en vigueur sont en cela autant de gages de cohérence et de stabilité.

Cependant, dans une société où le temps s'accélère inexorablement, le décalage entre le temps du politique et le temps de la « vie réelle » se creuse. Une inertie systémique semble être en place, et alourdir les processus politiques de manière délétère, rendant ainsi le politique incapable et impuissant face aux enjeux sociétaux actuels.

Les entretiens que nous avons réalisés ne nous ont pas permis de cerner l'ensemble des mécanismes structurels et sociaux menant à cette pesanteur du système politique ; nous avons par contre été particulièrement sensibles à l'influence des technocrates dans ce processus.

Une députée nous a ainsi parlé des technocrates, qui auraient, selon elle, une emprise bien plus importante sur la société que le politique. Son emploi du terme de « technocrate » ne désignait pas une entité bien définie, mais personnifiait l'idée d'une inertie technique, de forces techniciennes sous-jacentes en lien avec l'environnement technique lui-même. Le politique ne résiste pas aux inerties techniques. Dès lors, nous sommes, d'après elle, dans une « technocratie ». Cela rejoint directement l'acception du terme par Jacques Ellul, lié également au concept d'autonomie de la technique développé notamment dans son essai *La Technique ou l'Enjeu du siècle*. Selon ce sociologue français, la technique intensément massifiée atteint une certaine autonomie par rapport aux volontés du politique. Des phénomènes d'inertie technique amoindrissent alors la capacité d'action des différentes sphères sociales sur les lois qui les concernent. Malgré une grande volonté de changement ou de réforme, le système semble alourdi par ces inerties.

Dans ce cadre, les instances administratives ont une grande influence pour ralentir certaines procédures. Une députée nous a ainsi raconté les stratégies que pouvait adopter l'administration de Bercy pour ralentir des projets trop réformateurs. Ils invoquent par exemple le motif d'« insécurité juridique » ou de non-conformité, qui empêcheraient d'appliquer le texte de loi en l'état.

3. Le rejet du compromis

Dans la V^e République, le compromis est mal perçu, tant par les politiques eux-mêmes que par les citoyens. Un compromis avec un autre parti devient une trahison de ses idées, un manque de convictions politiques, et une forme d'infidélité vis-à-vis de l'électorat. La polarisation croissante de l'opinion publique pousse les députés à adopter une certaine posture vis-à-vis de leurs électeurs ou potentiels électeurs, au détriment de l'avancée des débats. « La politique française est une politique de posture ».

Pourtant, le compromis est en réalité pertinent dans bien des situations pour faire avancer des lois ou des réformes dont le pays a besoin. En effet, dans la réalité de la vie parlementaire, une loi nécessite bien souvent de trouver des équilibres et d'assouplir les conditions d'exécution pour satisfaire une majorité de votants. Il s'agit d'ailleurs du cœur du travail de député : collaborer, trouver des arrangements, convaincre, accepter en retour de faire des concessions pour que la loi soit votée. Dans ce cadre, une certaine souplesse est nécessaire, et ne signifie pas nécessairement un manque de droiture. Une députée évoquait en exemple un projet de loi porté par son parti sur l'interdiction des polluants éternels, et nous a fait part de sa satisfaction d'avoir réussi à sensibiliser une grande partie des parlementaires sur cette question.

Cet exemple illustre bien le fait de la pertinence du compromis : il est facilement admis que nous devons stopper l'émission de ces polluants, et cela ne doit pas être vu comme un manque de convictions que d'être en accord sur ce point précis avec le parti écologiste, même s'il n'est pas de l'obéissance des autres députés. Nous avons également eu l'occasion d'évoquer d'autres circonstances, dans lesquelles les compromis auraient été d'une grande utilité et d'une grande efficacité. Pour financer la transition énergétique par exemple, il aurait été possible de promouvoir une loi permettant des emprunts différenciés en fonction de la portée environnementale du projet, mais le manque de souplesse général des autres partis n'a pas permis de donner suite à cette proposition de loi.

L'art du compromis et de l'échange, du « bricolage » pour faire passer une loi, est, au grand regret d'une députée, de plus en plus mis à mal. Nous verrons dans la troisième partie que les réseaux sociaux ont un impact non-négligeable dans cette polarisation délétère de l'opinion publique.

4. L'exemple du parcours d'une proposition de loi

Une députée nous a proposé l'exemple du parcours d'une de ses propositions de loi. En l'occurrence, cette proposition était de son initiative personnelle, et non de son groupe ; c'était une loi qu'elle avait portée dans son programme lors de sa campagne, et dont elle connaissait bien le sujet.

Cette députée est arrivée à l'Assemblée nationale en juin, et avait alors assez peu d'informations pratiques sur son fonctionnement. C'est son assistant parlementaire, qui avait déjà une expérience de l'Assemblée nationale, qui l'a informée que la niche parlementaire d'EELV aurait lieu en janvier suivant : cette niche est en fait la seule journée annuelle consacrée à EELV pour mettre en discussion les projets de loi de ses membres.

Il a fallu commencer à préparer la proposition de loi dès septembre ; il s'agit d'un travail démentiel. Tôt dans l'année, EELV a, durant une réunion de groupe, recensé les propositions de loi prêtes pour la niche. De fait, elle était la seule à l'avoir anticipée et à proposer un texte.

Son texte est tout d'abord passé en commission. Alors qu'elle l'avait déposé à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, il a été renvoyé à la commission des affaires

économiques. Lors des discussions, les lobbies se sont largement mobilisés : ils ont par exemple organisé des petits-déjeuners pour les députés, afin de leur exposer leur argumentaire.

La députée à l'initiative de la loi est devenue rapporteuse de la loi ; elle était chargée de la rédaction du rapport sur la loi à l'aide des fonctionnaires de l'Assemblée nationale, « très impliqués et compétents ». Dans ce cadre, elle a organisé une quinzaine d'auditions des associations et acteurs du secteur.

En janvier, la veille de la niche parlementaire lors de laquelle la proposition de loi devait passer dans l'hémicycle, une motion de renvoi en commission est apposée sur ce texte. Habituellement, cela signe la fin de son parcours. Cependant, la députée a obtenu que son texte soit porté jusqu'au bout. Il a donc été rediscuté en commission économique.

Il a fallu attendre l'année suivante, la niche suivante, pour présenter finalement le texte dans l'hémicycle. Il a alors été voté.

Ensuite, le texte a été envoyé pour vote au Sénat. Un créneau de 4 h lui a été alloué, alors qu'il en nécessitait bien davantage ; le temps prévu n'a donc pas suffi pour aboutir sur un vote. Le texte aurait pu alors ne pas avoir de suites. Cependant, en lien avec un échange avec la députée, un sénateur a obtenu que la discussion soit poursuivie quelques jours après. Le texte a alors été adopté par le Sénat.

Durant tout ce processus, la députée porteuse de proposition a rencontré beaucoup de difficultés avec les administrations et ministères. Certains lui ont affirmé que son texte n'était pas applicable, et qu'il y avait un risque d'insécurité juridique. De nombreux acteurs ont ainsi tenté de ralentir la progression de la loi. Cela a été une réelle satisfaction lorsque le texte a été qualifié de « juridiquement parfait » par une ministre en séance.

Finalement, la députée n'était pas très satisfaite du texte, qui s'éloignait beaucoup des intentions premières. À sa grande déception, il n'aurait pas été appliqué par le gouvernement, qui l'aurait d'ailleurs progressivement réduit à néant par des lois ultérieures.

5. Frustration vécue

Le sentiment de frustration est ressorti lors de nos deux échanges. En effet, les députés sont régulièrement confrontés aux multiples inerties à l'œuvre, et à leur incapacité de « changer les choses » réellement. Pour les députées que nous avons rencontrées, il s'agit d'une désillusion : « Je pensais qu'on écrivait la loi. Et au final non, c'est vraiment l'exécutif qui est à la manœuvre. Le législatif est à la marge, même dans la majorité. »

Dans la pensée commune, le député a pourtant un pouvoir d'action pour s'engager politiquement au service des citoyens et faire bouger les lignes. Face à cette idée admise, les deux députées rencontrées nous ont fait part de leur déception face à la résistance opposée à leurs combats politiques.

Face à ce constat d'impuissance, toutes deux ont développé d'autres sensibilités donnant sens, par ailleurs, à leur travail.

B) Dépassement de cette impuissance

1. Le travail d'influence

Les députés ne font pas toujours des lois, et dans les lois votées, toutes ne sont pas suivies d'un décret d'application. Cela peut sembler décourageant. Mais, pour l'une des députées interrogées, le véritable travail d'un député, moins visible, n'est pas tant de produire une loi, que d'avoir un rôle d'influence. Le réel enjeu ne se situe donc pas dans l'adoption des lois proposées par sa ligne politique, mais davantage dans la propagation de ses idées au sein de l'Assemblée nationale. Quand bien même un texte ne serait pas voté, il peut arriver que la majorité propose, quelque temps après, une loi identique mais rédigée en d'autres termes, qui sera finalement adoptée. Si une loi est souvent rattachée à un parti, cette étiquette n'est pas toujours pertinente, puisqu'il s'agit en réalité d'une cristallisation des échanges, des idées et des rapports de force en présence à l'Assemblée nationale. Parfois, il peut être intéressant, d'après une députée, de tenir des propos radicaux pour faire bouger les lignes, et rendre d'autres avancées plus modérées acceptables ; en d'autres mots, il s'agirait de faire bouger la fenêtre d'Overton de l'Assemblée nationale, mais aussi de l'opinion publique qui a des répercussions directes dans les débats.

Le rôle du député n'est donc pas seulement de proposer et faire voter des lois en son nom propre ; il est en capacité d'influencer plus largement les prises de position de l'Assemblée nationale pour aboutir à l'émergence de certaines lois.

Cette capacité d'influence peut permettre de redonner sens au travail de député, puisqu'elle lui redonne un pouvoir et une importance nouvelle à l'Assemblée nationale.

2. Implication dans la circonscription

Le travail de député est très peu encadré ; en cela, d'un député à l'autre, les projets et perspectives peuvent être très différents. L'autre députée que nous avons rencontrée, face au constat de son impuissance législative, a concentré une grande partie de son travail sur sa circonscription : « C'est là qu'on peut vraiment changer les choses dans la vie des gens. »

C'est paradoxal, puisqu'en théorie, le député n'a aucun pouvoir dans sa circonscription ; mais en réalité, le mandat permet d'avoir des entrées très directes auprès des interlocuteurs locaux, des préfets, services de l'État voire ministres, ce qui permet de faire bouger les lignes plus rapidement sur certains dossiers locaux.

Ainsi, cette députée se rendait disponible pour sa permanence, et une assistante parlementaire était présente en journée pour répondre au téléphone. Chaque rencontre et échange entraînaient l'ouverture d'un dossier, et un suivi était effectué régulièrement. Puisque le statut de député donne une légitimité à échelle locale, elle pouvait porter les demandes de ses concitoyens avec davantage de poids. Cela demandait, bien sûr, un travail très conséquent, mais permettait de donner une utilité sociale directe à son travail.

III. Entre la représentation et le pouvoir législatif

Les deux facettes du travail de député sont souvent complémentaires : pour porter des lois pour le bien commun, il est primordial de savoir ce que vit la population, quelles sont ses envies et ses besoins, quelle est la réalité du terrain. Le pouvoir législatif et le rôle de représentation s'alimentent mutuellement et

se co-construisent. Les réalités du terrain sont sondées dans l'objectif de servir et alimenter les débats et les travaux politiques, puisque le travail parlementaire se fait au service de la Nation, donc de la population. Si cette dualité est pensée pour fonctionner en synergie, les deux fonctions du travail de député peuvent parfois se bloquer mutuellement et se nuire.

A) Le travail de représentation

Le travail de représentation est double pour le député. Il s'agit tout d'abord de représenter la Nation, et notamment sa circonscription, au sein de l'Assemblée nationale ; mais il s'agit également de représenter l'État et la République auprès de la population, lors de cérémonies ou de commémorations par exemple.

1. Difficulté irrémédiable de visibilité du travail législatif

Le travail de représentation des activités législatives est central pour rendre compte aux citoyens de ce qu'il se passe à la tête du pays. En effet, l'opinion publique a aujourd'hui une vision très limitée du député, dont le travail est peu compris et ses résultats peu visibles, alors même qu'il est censé représenter la population.

Les députées que nous avons rencontrées mesurent totalement l'enjeu crucial de leur présence médiatique. Il arrive que certains citoyens les reconnaissent après les avoir vues à la télévision ; cela permet réellement d'exister auprès de la population. Elles considèrent cependant que cette présence médiatique ne devrait pas devenir une contrainte et prendre le pas sur leur travail législatif.

Pour les députés, la communication est un moyen nécessaire pour rendre compte et valoriser de leur travail. Ils disposent pour cela de moyens officiels et formels, comme les lettres d'information qu'ils peuvent publier une fois tous les six mois. La communication se fait aussi aujourd'hui de façon informelle par les réseaux sociaux : les comptes des députés ont une influence non-négligeable, comptant plusieurs milliers d'abonnés sur X (ex Twitter).

En tant que politique, il ne faut pas sous-évaluer le rôle de l'opinion publique : celle-ci a une influence non-négligeable dans les débats parlementaires. Il est donc nécessaire de sensibiliser non seulement l'Assemblée nationale, mais aussi l'opinion publique à ses idées. La communication a donc aussi une utilité pour influencer le débat.

Pour tout cela, les députés ont généralement, au sein de leur équipe, un collaborateur dédié à la communication autour de leur mandat.

2. Les réseaux sociaux : *publish or perish*, vecteur de polarisation

Régis Debray est connu pour ses travaux de médiologie, donc d'étude des supports matériels permettant la communication et l'échange d'information. Il défend la thèse que chaque support d'information modifie l'information et la communication en elle-même. Le contenu n'est pas séparé du contenant. Ainsi, envoyer un SMS n'est pas juste envoyer une lettre de manière plus rapide.

En l'occurrence, le téléphone et les technologies numériques ne sont pas neutres, mais modifient la nature même des informations échangées. Le cas des réseaux sociaux en politique l'illustre bien. En effet, les formats des informations promues sur ces plateformes sont de plus en plus courts pour capter l'attention de manière de plus en plus pulsionnelle ; les contenus politiques doivent donc aussi s'y conformer. Ainsi, cela influence la nature des informations transmises et la manière de les percevoir.

Devenu moyen de communication et d'information principal pour les jeunes — « 70 % des 15-34 ans utilisent quotidiennement les réseaux sociaux pour s'informer² », les réseaux sociaux ont également changé la manière dont les députés entretiennent un rapport avec la nation, leur circonscription, et leurs électeurs. Bien davantage, les réseaux ont également changé leur manière de travailler, au-delà de leur relation avec la population.

Les députés sont maintenant contraints de mettre en scène leur moindre action ou revendication, pour être présent aux yeux de leur circonscription, qui sinon ne voit pas les fruits de leur travail. Pourtant, les formats courts, voire « ultra-courts », de plus en plus promus (posts sur X, Shorts sur YouTube, Stories ou Reels sur Instagram) entraînent une polarisation très forte de l'opinion publique, et la formation de communautés. Les sujets politiques sont souvent complexes ; ils nécessitent des explications ou des nuances, qui ne peuvent pas être exposées en une simple vidéo de quinze secondes. En même temps, cet outil de communication est devenu le meilleur moyen pour solidifier leur électorat et tenter de se faire de nouveaux adeptes : c'est pourquoi les politiques entrent de plus en plus dans un jeu de communauté et de prise de position tranchée à travers notamment les réseaux sociaux.

Les sujets sont alors déformés, et seuls les extraits favorisant l'indignation ou la galvanisation sont relayés. À l'Assemblée, il s'agit désormais davantage de convaincre par des « *punchlines* » que d'avoir une réelle discussion sur les sujets de fond : « l'hémicycle est un théâtre » nous disait une députée.

En plus de nuire directement aux débats parlementaires, ce travail de visibilité prend du temps, et empiète vite sur le temps de travail législatif : « si on n'est pas sur les réseaux, les gens pensent que vous ne faites rien ; on est obligé de s'y plier. » Les députés doivent toujours montrer et justifier de leurs actes, avec des formats de plus en plus courts, peu propices au réel débat politique, mais davantage à la prise de position pulsionnelle. Le travail législatif est ainsi devenu aux ordres de la communication. Cela était déjà le cas avec la télévision, mais prend une nouvelle dimension à l'heure des réseaux sociaux.

² BOURGNEUF, Cécile. « Médias : oui, les ados s'informent aussi », In : *Libération*, Place à Demain : focus, disponible à l'adresse : https://www.liberation.fr/societe/education/medias-oui-les-ados-sinforment-aussi-20240125_HJX5XG2JJZAVZJMA7TYBGYPXY/#:~:text=70%20%25%20des%2015%20ans,de%20la%20hi%C3%A9rarchisation%20des%20informations.

B) Lorsque le travail de représentation entre dans les débats législatifs

1. Le travail législatif nourri par les rencontres avec les citoyens

Malgré le fait que les députés paraissent souvent lointains, plusieurs dispositifs sont souvent mis en place pour donner la parole aux citoyens, et permettre aux élus d'avoir un vrai contact quotidien avec les problématiques du terrain.

Par exemple, une députée nous a partagé son expérience de participation à des comités de ligne. Il s'agit d'instance de concertation à propos des transports en commun (TER, métro, bus...) rassemblant usagers volontaires et associations d'usagers, opérateurs de la ligne (Île-de-France Mobilités par exemple), divers acteurs du réseau (techniques, financiers), et des parlementaires. L'objectif de ces concertations est d'écouter les revendications et les questionnements des usagers, et des divers acteurs en lien avec les transports. Les débats et les conclusions de ces études permettent ensuite d'alimenter les débats et les batailles que mènent les députés à l'Assemblée nationale. Les deux députées interrogées étant élues de la région parisienne, ces comités de ligne tiennent une place importante dans les revendications qu'elles portent.

Le parlement de circonscription est un autre moyen utilisé pour donner du pouvoir et de l'importance aux citoyens. Les modalités varient en fonction de chaque circonscription, mais consistent à tirer au sort un certain nombre de citoyens parmi une liste de volontaires, pour ensuite les faire débattre sur des sujets précis, et travailler à des propositions qui pourront être portées par les députés de circonscription. En Île-de-France, il y a par exemple un parlement de circonscription en cours sur le logement, problématique importante et récurrente dans la région. La députée participe donc aux réunions et multiples échanges à propos de ce parlement (elle parle d'ailleurs à la première personne du pluriel en évoquant ce travail). Finalement, elle pourra porter à l'Assemblée nationale les propositions qui auront émergé de ce parlement de circonscription.

Ces deux exemples illustrent l'importance que tient la proximité avec les citoyens dans l'activité des députés, et la pertinence de celle-ci pour guider les débats et les revendications à l'Assemblée nationale.

2. Le travail législatif contraint par le travail de représentation : débat polarisé, collectif de travail abîmé

Les activités de représentation du peuple et de l'électorat dans la scène politique sont ces dernières années de plus en plus impactées par l'utilisation des réseaux sociaux. En effet, ces modes de communications favorisent l'image d'un député solide, qui a une position tranchée et radicale sur des sujets qui parfois pourrait nécessiter davantage de retenue, voire des compromis avec d'autres obédiences politiques.

Pour être dans l'air du temps, les députés sont poussés à adopter des postures pour avoir une meilleure considération auprès de leurs électeurs, qui deviennent de plus en plus des communautés.

D'après une députée interviewée, cette tendance de polarisation s'observe et s'accroît depuis son début de mandat (2012). Mais au-delà des effets sur les réseaux sociaux, cette polarisation a de l'impact sur la manière d'exercer sa fonction politique. En effet, elle sent que le collectif de travail se désagrège, et manque réellement pour un travail efficace. Là où avant il était possible de collaborer efficacement avec d'autres obédiences politiques, la polarisation et la prise de « posture » ont mis à mal ce collectif. « C'est de plus en plus coup de com' sur coup de com' ». Maintenant, même au sein d'un parti, les députés voient davantage d'intérêt à montrer et à valoriser leur travail propre et leur conviction, le travail collectif étant moins apprécié et moins « instagramable ». Ils sont ainsi encouragés à agir politiquement de manière individuelle pour une communauté qu'ils doivent choyer, au lieu de travailler sérieusement à l'avancée des débats parlementaires. Les réseaux sociaux induisent donc un triste retournement : par leur fonctionnement, ils attaquent directement le collectif de travail, pourtant si important au sein de l'Assemblée et d'un groupe parlementaire. En outre, le rejet du compromis, donc de la collaboration au sein du parti, et transpartisane, paralyse les avancées, ne favorisant donc que des petites lois et une politique de plus en plus court-termiste.

Ironie du sort, les députés échangent davantage avec des sénateurs qu'avec d'autres députés : ils ne sont en effet pas en concurrence entre eux, contrairement aux députés.

Conclusion

Initialement, le travail de député consiste à représenter ses concitoyens au Parlement, dans les travaux législatifs. Cependant, cette raison d'être se heurte à de nombreuses difficultés.

Les députés font face à la pesanteur d'un système politique qui ne leur laisse qu'une très faible marge de manœuvre sur le parcours de la loi. Les différents acteurs et subtilités du parcours de la loi créent une réelle inertie, qui permet, certes, la stabilité du pays, mais qui empêche également de porter des projets politiques ambitieux et transformateurs. Le député n'a donc qu'un pouvoir législatif très limité, qui nous a amené à considérer le travail de député comme un travail d'influence : il n'a pas l'exclusivité du pouvoir législatif, mais son travail consiste donc à faire pencher l'opinion et les votes de son côté.

Par ailleurs, l'essentiel du travail de député est en grande partie invisible et mal compris. En effet, seule une part infime de leur mandat, les séances plénières, sont médiatisées, ce qui fixe l'attention des citoyens sur des hémicycles bien souvent à demi vides, créant une suspicion et une image bien négative envers les députés, alors qu'ils sont bien souvent en réunion en même temps que ces séances et travaillent tout autant. En cela, ce travail est particulièrement ingrat, d'autant que les structures institutionnelles ne laissent simplement pas la place aux députés d'exercer leur mandat comme les citoyens l'attendent.

Depuis plusieurs années, la qualité du travail parlementaire du député se dégrade avec l'avènement des réseaux sociaux, qui polarise particulièrement l'hémicycle, empêchant les compromis et un réel travail collectif.

Le travail de député est précaire, au vu de l'engagement temporel qu'il nécessite, et de l'instabilité intrinsèque. En effet, chaque mandat a une fin qui remet en cause régulièrement la situation de député ; cela peut être particulièrement insécurisant.

Au terme de ce travail, le système politique nous semble particulièrement écrasant, ne laissant que très peu de place aux initiatives parlementaires. Au-delà de ce constat, nos rencontres avec les députées nous auront fait voir que derrière cette impuissance se cachent généralement des femmes et des hommes qui déploient une énergie considérable avec une grande volonté pour leurs concitoyens, pour « laisser un monde meilleur à nos enfants ».

Annexe

Tableau d'analyse de l'écart prescrit-réel du travail de député						
	Éléments de prescription			Éléments d'écart prescrit / réel		
Domaine d'activité / Exemple de tâche	Prescription : par qui ? sous quelle forme ?	À qui bénéficie le résultat du travail ?	Produit principal du travail, valeur ajoutée	Qu'est-ce qui est censé aller de soi ?	Sources de résistance, d'écart prescrit / réel	Sensibilités développées par le travailleur
Exercice du pouvoir législatif au Parlement	Prescription formelle Constitution française : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. »	Les Français	Exercice du pouvoir législatif par le vote Pour faire avancer le travail législatif	Il devrait suffire de proposer des lois et de les voter par des stratégies multiples (alliances, etc.)	Peu de pouvoir. Une proposition de loi est un processus très long et incertain, et l'influence d'un petit groupe sur les décisions du Parlement est faible	Effectue un travail d'influence plutôt que de pouvoir ; cherche à faire évoluer le débat, même si l'efficacité politique n'est pas instantanée
Débats en séance plénière	Prescription informelle Les Français souhaiteraient que leurs élus soient présents dans l'hémicycle	Les Français	Faire avancer le travail législatif	Assiduité du député aux séances plénières	Agenda très chargé du député, avec parfois d'autres commissions qui se réunissent en parallèle	Compromis entre certaines séances, certaines commissions, ou d'autres réunions
Travail de représentation	Prescription formelle Le député doit représenter la Nation entière	Les Français	Représenter l'intérêt des Français dans les débats législatifs	Le député est censé avoir connaissance de l'intérêt de toute la Nation	Le député est élu à partir d'une circonscription. S'il ne porte pas sa voix, personne d'autre ne le fera	Favorable à ce qui est dans l'intérêt de la Nation entière, ce qui peut inclure des avancées plus spécifiques à sa circonscription

Bibliographie

BOURGNEUF, Cécile. « Médias : oui, les ados s'informent aussi », In : *Libération*, Place à Demain: focus, disponible à l'adresse :

https://www.liberation.fr/societe/education/medias-oui-les-ados-sinforment-aussi-20240125_HJX5XG2JJZAVZJMA7TYBGYPCTX/#:~:text=70%20%25%20des%2015%2D34%20ans,de%20la%20hi%C3%A9rarchisation%20des%20informations

Documentation de l'Assemblée Nationale. Disponible à l'adresse :

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/synthese>

Direction de l'information légale et administrative, « Qu'est-ce qu'un député ? » Disponible à l'adresse :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/19505-quest-ce-quun-depute-quel-est-le-role-dun-depute>

Ile de France Mobilité, Les comités de ligne. Disponible à l'adresse :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/les-comites-de-ligne>

https://www.francetvinfo.fr/politique/video-quand-les-deputes-font-du-copie-colle_6160002.html

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/secrets-d-info/des-lobbies-dans-l-ombre-du-pouvoir-2550531>